

COMMUNE DE OERMINGEN

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal est convoqué à la date du 25 mars 2014 pour la séance plénière du :
30 mars 2014 à 10 H. 30 en mairie.

Ordre du jour :

1. Election du maire
2. Fixation du nombre d'adjoints
3. Election des adjoints

PROCES-VERBAL de l'installation du Conseil Municipal et de l'élection du Maire et des Adjoints

SEANCE DU 30 MARS 2014

Nombre de conseillers élus : 15 - Conseillers en fonction : 15 - Conseillers présents : 15

L'an deux mil quatorze, le trente mars à dix heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Oermingen, proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. BLOESING Théo, Mme BUCH Marie-Claire, M. DAHLET Gilbert, M. FREYMANN Jean-Marie, Mme GUINEBERT Véronique, M. HOFFMANN Thierry, M. KAPPES Jean-Marie, Mme KAPPES Nadine, Mme KIEFER Evelyne, M. KIRSCH Jean-Paul, Mme MICHELS Katia, Mme MULLER Bénédicte, M. NUSSLEIN Paul, M. SCHMIDT Simon, Mme SCHMITT Marie Anne.

Absent : ----- N é a n t -----

INSTALLATION DU CONSEIL

La séance a été ouverte sous la présidence de M. SCHMIDT Simon, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections municipales du 23 mars 2014.

Il a procédé à l'installation des conseillers municipaux suivants :

La liste "Ensemble pour l'avenir d'Oermingen", conduite par M. Simon SCHMIDT, a recueilli 422 suffrages et a obtenu 13 sièges.

Sont élus :

1. SCHMIDT Simon
2. SCHMITT Marie Anne
3. NÜSSLEIN Paul
4. MICHELS Katia
5. BLOESING Théo

6. BUCH Marie-Claire
7. KIRSCH Jean-Paul
8. GUINEBERT Véronique
9. KAPPES Jean-Marie
10. KAPPES Nadine
11. DAHLET Gilbert
12. MULLER Bénédicte
13. FREYMANN Jean-Marie

La liste "Oermingen autrement et en plus jeune", conduite par M. Thierry HOFFMANN, a recueilli 242 suffrages et a obtenu 2 sièges.

Sont élus :

1. HOFFMANN Thierry
2. KIEFER Evelyne

Monsieur le maire déclare le conseil municipal installé.

M. BLOESING Théo, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence. Il procède à l'appel nominatif des membres du conseil municipal. Il dénombre 15 conseillers présents et constate que le quorum est atteint.

Sous sa présidence, le Conseil a choisi pour secrétaire Mme BUCH Marie-Claire.

MM. KAPPES Jean-Marie et KIRSCH Jean-Paul ont été désignés en qualité d'assesseurs.

ELECTION DU MAIRE - PREMIER TOUR DE SCRUTIN -

Le Président, après avoir donné lecture des Articles L.2122-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-4 du Code général des collectivités territoriales.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom et après être passé dans l'isoloir, a déposé dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A déduire les bulletins blancs ou nuls	3
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	12
Majorité absolue	7

A obtenu :

M. SCHMIDT Simon	12 voix
-------------------------	----------------

M. SCHMIDT Simon, ayant obtenu la majorité absolue des voix, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Dès son installation proclamée, M. SCHMIDT Simon, Maire, a assuré la présidence du conseil municipal et abordé les points suivants de l'ordre du jour.

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-2,
Considérant que le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal a fixé, à l'unanimité, le nombre d'Adjoints à quatre.

ELECTION DES ADJOINTS - PREMIER TOUR DE SCRUTIN -

Le conseil municipal a ensuite procédé, dans les mêmes formes, à l'élection des Adjoints.

Monsieur le maire précise que l'élection des adjoints au maire, dans les communes de plus de 1000 habitants, s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A déduire les bulletins blancs ou nuls	4
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

A obtenu la liste :

Ensemble pour l'avenir d'Oermingen	11 voix
---	----------------

La liste "Ensemble pour l'avenir d'Oermingen" ayant obtenu la majorité absolue des voix, sont proclamés élus en qualité d'Adjoint au maire dans l'ordre du tableau :

- M. BLOESING Théo, 1^{er} adjoint
- Mme SCHMITT Marie Anne, 2^{ème} adjoint
- M. NÜSSLEIN Paul, 3^{ème} adjoint
- Mme MICHELS Katia, 4^{ème} adjoint

Les intéressés ont déclaré accepter ces fonctions et ont immédiatement été installés.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS : ----- néant -----

Le Maire,

Le Doyen d'âge du Conseil,

La secrétaire,

Les Membres du Conseil Municipal,